

## Mazaugues

# Iter, « heureux propriétaire forestier » sur la Ste-Baume

Le gigantesque projet de centrale nucléaire a acquis 116 hectares sur la commune de Mazaugues. En concertation, un programme d'actions jusqu'en 2035 va être élaboré



Sur le site du cirque d'Escarette, acquis par Iter, l'adjoint à l'environnement Alain Darmuzey et le maire Denis Lavigogne se réjouissent de l'aboutissement de ce dossier, préparé depuis plusieurs années. (Photo G. R.)

« Cela répond, certes, à une obligation, mais pour Iter, c'est aussi une réelle volonté de bien faire », résume Jacques Vayron. Le directeur d'Iter France vient de signer une convention avec le sous-préfet André Carava, le maire de Mazaugues Denis Lavigogne, le président du PNR de la Sainte-Baume Michel Gros, le conseiller départemental Marc Lauriol et le directeur de l'ONF Var Alpes-Maritimes Manuel Fulchiron.

La signature de cette convention de gestion et de préservation de la biodiversité des terrains acquis par le CEA sur la commune de Mazaugues fixe le point de départ d'un programme d'actions et d'études jusqu'en 2035.

« Même s'il s'agit de mesures compensatoires obligatoires, fixées par arrêté préfectoral, nous comptons bien prouver que nous prenons la chose à cœur, et que la défense de l'environnement n'est pas

un vain mot pour Iter », assure Jacques Vayron.

### Actions à définir

Désormais, les différents signataires de la convention vont devoir travailler conjointement, ces prochains mois, pour établir le « plan de gestion » des 116 hectares de forêt mazaugaise appartenant à Iter.

« Des actions concrètes adaptées à ce territoire, avec pour objectif d'y préserver la biodiversité », résume

le directeur d'Iter France. Est-ce à dire que le site va être sanctuarisé ? « Si la présence d'espèces très sensibles est avérée, cela peut arriver. Mais c'est très rare. Il y a aussi une fonction sociale de la forêt, et il peut lui être bénéfique d'être ouverte aux visiteurs, en respectant évidemment certaines règles », résume Manuel Fulchiron, de l'ONF. L'office apporte son expertise de la gestion forestière dans cette convention.

Du côté de la municipalité de Ma-

zaugues, Denis Lavigogne ne cachait pas sa « satisfaction de voir aboutir ce projet, en gestation depuis plusieurs années. Il a fallu convaincre plusieurs propriétaires de céder leurs parcelles et lutter aussi contre quelques rumeurs farfelues – on allait y « enfouir des déchets nucléaires » ! –, mais la greffe a finalement bien pris. Cela correspond aussi à la volonté municipale de préservation de l'environnement, au cœur du parc naturel régional. »

Justement, le PNR de la Sainte-Baume est pour sa part « heureux d'accompagner ce projet. Nous y apporterons notre ingénierie, et nos connaissances de la faune et de la flore locales, notamment. Nous ne pouvons que nous féliciter de la préservation et de la valorisation de ce site, qui concourra à donner plus visibilité au parc », espère le président Michel Gros.

Le sous-préfet de Brignoles André Carava se réjouissait de son côté de « cette affirmation des liens existants entre Iter et les territoires, de l'attachement de l'entreprise à la cause environnementale, et de la volonté commune ici à cette table, de défendre les beaux paysages de notre belle Provence ».

Ce morceau de la Sainte-Baume bénéficiera donc désormais des bons auspices d'une des industries les plus lourdes de la région, et d'un projet scientifique parmi les plus ambitieux de la planète.

PHILIPPE ZAMARI  
pzamari@varmatin.com



Denis Lavigogne, Jacques Vayron, André Carava, Marc Lauriol, Michel Gros et Manuel Fulchiron à l'heure de signer la convention sur la gestion et la préservation de cette forêt. (Photo F. Muller)

## Voisin du site, un espace naturel sensible ouvert au public

Signataire de cette convention par l'entremise de l'élu Marc Lauriol, le conseil départemental gère trente hectares d'espaces naturels sensibles limitrophes du site de 116 hectares détenu par Iter.

« Cette convention est des plus pragmatiques, puisqu'elle prévoit

de mutualiser l'ensemble des moyens, un comité de pilotage unique, ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage unique », résume le conseiller départemental.

À l'image des nombreux sites qu'il gère dans le Var – deuxième département de France en termes d'espaces na-

turels sensibles, derrière les Bouches-du-Rhône – le conseil départemental entend « aménager cet espace, avec des aires pour les enfants, pour la promenade, etc., afin qu'il profite au plus grand nombre ». Marc Lauriol souligne le caractère « pédagogique » de ces espaces.

### UNE FAUNE REMARQUABLE

Les 116 hectares d'espaces forestiers acquis par Iter sur la commune de Mazaugues se caractérisent par une grande diversité d'habitats favorables à l'accueil d'espèces rares et protégées, comme le faucon pèlerin ou l'aigle de Bonelli (photo DR), ou de papillons comme la Proserpine, que l'on retrouve également à Cadarache.

